



Dialogue

sur l'autonomie
alimentaire du
Québec



Novembre 2020
Contrat social



Préambule

Nous, citoyennes, citoyens, productrices et producteurs ayant participé au Dialogue sur l'autonomie alimentaire du Québec, sommes heureuses et heureux de vous présenter le fruit de huit rencontres d'information et de délibération auxquelles nous avons participé de manière virtuelle entre septembre et octobre 2020.

D'entrée de jeu, nous sommes d'accord que le Québec doit s'engager sur la voie de l'autonomie alimentaire.

Nos travaux se sont basés sur l'autonomie alimentaire comprise comme notre capacité de subvenir aux besoins alimentaires de tous les Québécois et Québécoises, de maintenir la diversité de l'offre et de permettre un accès facile aux produits de chez nous, pour toutes et tous. En plus de profiter à toute la population québécoise, une stratégie d'autonomie alimentaire aura des retombées positives par la création d'emplois et de richesses, ainsi que par la revitalisation des territoires.

Ensemble, nous désirons fonder ce projet de société sur les valeurs et principes suivants :

- le **respect de l'environnement**, entendu comme le respect du territoire agricole et des ressources primaires, telles que le sol et l'eau, ainsi que la prise en compte de la biodiversité;
- l'**équité au sein du marché agro-alimentaire québécois**, qui passe par la valorisation des produits québécois et la reconnaissance que ces produits répondent à des normes plus strictes que certains produits non québécois;
- la **durabilité du modèle agricole québécois**, qui doit tendre vers l'écoresponsabilité et l'innovation, en plus de la diversification de l'offre et de la modernisation des installations;
- la **coopération entre les citoyennes et citoyens et les productrices et producteurs du Québec**, par la création d'opportunités de contacts directs et d'apprentissages mutuels;
- l'**accessibilité alimentaire** de produits locaux diversifiés et abordables pour l'ensemble des consommatrices et consommateurs;
- la **valorisation de la culture agricole du Québec** et de ses spécificités régionales et saisonnières;
- la **reconnaissance des personnes derrière la production agricole et l'aide à la relève**, par un meilleur accès à la terre et une revalorisation du métier.

Nous avons identifié les freins suivants à l'atteinte de l'autonomie alimentaire :

- la **désuétude du cadre législatif et réglementaire à l'égard de la production agro-alimentaire**, notamment quant aux multiples fonctions de l'agriculture;
- la **rigidité de la structure de l'industrie agro-alimentaire**, notamment quant à l'aspect financier qui nuit à l'intégration des petites et nouvelles entreprises;
- l'**aménagement déficient du territoire**, tant en ce qui a trait à la cohabitation des usages, à la spéculation foncière, qu'à l'accès à la terre;
- les **contraintes financières**, qui ont un impact sur l'accès au capital, sur la dépendance aux subventions, donc sur la viabilité des productions et la capacité d'achat des consommatrices et consommateurs.

Nous considérons finalement que les facteurs suivants sont favorables à l'atteinte de l'autonomie alimentaire :

- l'**innovation**, en passant par la recherche et le développement et en s'inspirant des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs afin d'assurer la compétitivité de la production québécoise et la réduction des impacts environnementaux du secteur agricole;
- la **mise en place d'infrastructures agricoles publiques en fonction des spécificités régionales**;
- l'**adaptation de la politique bio-alimentaire du Québec aux réalités d'aujourd'hui**, en abordant l'accès au marché pour la production locale, notamment via des circuits courts et la protection des terres agricoles;
- la **diversification de l'industrie agro-alimentaire**, en misant, entre autres, sur des productions orientées vers les circuits courts de commercialisation;
- l'actualisation du **cadre législatif et réglementaire et des aides gouvernementales** en vue d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec.

À la suite de cette analyse, nous avons proposé des engagements et des mesures organisés en six grandes thématiques :

- Valorisation et protection du territoire;
- Durabilité du modèle agro-alimentaire;
- Valorisation et soutien des productrices et producteurs agricoles;
- Accessibilité des produits pour la population;
- Éducation et sensibilisation citoyennes;
- Actions et normes collectives.

Nous avons décliné nos engagements en fonction de ces 6 thématiques. Nous avons pris soin d'inscrire ce à quoi nous, citoyennes, citoyens et nous, productrices, producteurs, nous engageons. Nous avons cru important d'interpeller également les autres acteurs de la société pour accroître l'autonomie alimentaire du Québec.

1. Valorisation et protection du territoire

La valorisation et la protection du territoire consistent à protéger l'intégrité des sols de façon à revitaliser durablement le territoire. Cela implique aussi de préserver la diversité de type de propriétés et d'activités agraires sur les terres agricoles existantes en prenant en compte les spécificités régionales et climatiques.



Pour valoriser et protéger le territoire, **nous, citoyennes et citoyens, nous engageons à :**

- être très attentives et attentifs aux questions d'aménagement du territoire, en nous intéressant à la protection du territoire agricole, aux changements de zonage dans nos localités, en appuyant les projets qui reposent sur une vision durable de l'utilisation du territoire.



Pour valoriser et protéger le territoire, **nous, productrices et producteurs, nous engageons à :**

- utiliser judicieusement les territoires agricoles pour préserver la santé des sols, notamment avec la rotation des cultures et la remise en production des terres en friche lorsque possible;
- travailler avec les acteurs du développement territorial (à l'échelle locale, régionale ou provinciale) pour favoriser la diversité de nos productions agricoles en tenant compte des spécificités de nos régions et territoires.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, pour valoriser et protéger le territoire, nous en appelons :

- à encourager nos municipalités à se doter et à appliquer des plans d'aménagement qui préservent ou augmentent l'accès aux terres agricoles;
- à interpeller les acteurs politiques et socio-économiques afin qu'ils reconnaissent le territoire agricole comme une richesse commune, en le soustrayant de la spéculation foncière qui résulte souvent du changement de vocation de terres convoitées;
- au gouvernement provincial pour réformer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, afin d'autoriser à la fois l'habitation et la production agricole sur un territoire, et d'encadrer le processus de morcellement des terres dans le cas de projets agricoles viables.



2. Durabilité du modèle agro-alimentaire

Afin que le modèle agro-alimentaire soit apte à répondre aux besoins de la société québécoise sur le long terme, il doit respecter les principes du développement durable.



Pour la durabilité du modèle agro-alimentaire québécois, **nous, citoyennes et citoyens**, nous engageons à :

- prioriser l'achat de produits locaux ou identifiés Québec;
- soutenir l'agriculture de proximité par nos choix de consommation, notamment en privilégiant les modes de mise en marché en circuit court (paniers, marchés publics);
- susciter l'innovation dans la mise en marché, en encourageant la mise en place de plateformes numériques et en participant aux réseaux communautaires locaux;
- initier, participer ou soutenir les initiatives citoyennes visant l'autonomie alimentaire, notamment les jardins communautaires.



Pour la durabilité du modèle agro-alimentaire québécois, **nous, productrices et producteurs**, nous engageons à :

- prendre des actions concrètes pour encourager la résilience écologique et économique de nos entreprises face aux changements climatiques, en priorisant par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables diversifiées dans les productions agricoles;
- rendre l'agriculture davantage multifonctionnelle – nourricière, esthétique et saine pour l'environnement – et ce, en adéquation avec l'activité économique et la plus-value paysagère;
- miser sur les systèmes agro-économiques territorialisés¹ (SAT), qui constituent une forme émergente alternative au système agro-alimentaire mondialisé.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, pour la durabilité du modèle agro-alimentaire québécois, nous en appelons :

- aux acteurs socio-économiques pour rendre plus accessible aux productrices et producteurs l'utilisation de technologies qui améliorent la qualité de notre environnement et de nos milieux de vie;
- aux acteurs politiques et socio-économiques pour favoriser une diversité et un meilleur équilibre entre les productions agricoles quant au type de culture et à la taille des productions;
- aux acteurs politiques, socio-économiques et académiques pour mettre l'accent sur la recherche et le développement pour le secteur agricole, notamment en s'inspirant des meilleures pratiques actuelles, transposables au Québec;
- aux municipalités et aux MRC pour mettre en place des structures de distribution locale accessibles et à coûts raisonnables pour les entreprises agricoles, en créant, par exemple, des marchés locaux ou des espaces publics accessibles avec abris et stationnements, et en facilitant l'établissement de kiosques à la ferme, car la réglementation actuelle limite ce type de mise en marché.

¹ Un SAT peut être défini comme un « ensemble de filières agro-alimentaires répondant aux critères du développement durable, localisées dans un espace géographique de dimension régionale et coordonnées par une gouvernance territoriale ». Parent G. (dir.) et al., Systèmes alimentaires territorialisés au Québec: 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, Journal RESOLIS, février 2016.

3. Valorisation et soutien des productrices et producteurs agricoles

La valorisation et le soutien des personnes œuvrant dans la production agricole impliquent de les rendre plus visibles auprès de leurs concitoyennes et concitoyens afin de susciter chez elles et eux une fierté et un intérêt pour le travail que les productrices et producteurs effectuent ainsi que la volonté de les soutenir.



Pour accroître la valorisation du travail agricole, **nous, citoyennes et citoyens**, nous engageons à :

- prioriser les produits alimentaires québécois;
- soutenir les demandes des productrices et producteurs agricoles pour valoriser leur travail et assurer leur viabilité économique.



Pour accroître la valorisation du travail agricole, **nous, productrices et producteurs**, nous engageons à :

- nous informer davantage sur les programmes et aides existantes, et à valoriser les initiatives d'accès à la terre pour la relève, telles les banques de terres;
- créer et participer à un réseau d'incubateurs pour la relève, notamment à travers des stages et des expériences de travail, et à reconnaître les acquis qui en découlent.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, pour accroître la valorisation du travail agricole, nous en appelons :

- aux acteurs politiques et socio-économiques à s'engager à aider l'ensemble des personnes œuvrant dans la production à obtenir une meilleure santé financière et ainsi leur permettre de vivre de l'agriculture;
- au gouvernement du Québec pour réglementer les coûts d'accès aux tablettes des distributrices et distributeurs pour que la production québécoise ait sa juste part sans que la population ne paie trop cher. Ces dernières et derniers devraient par ailleurs pouvoir connaître la part réelle qui revient aux productrices et producteurs pour faire des choix plus éclairés;
- aux municipalités pour revoir le modèle fiscal en place afin de réduire le fardeau des agricultrices et agriculteurs tout en protégeant les revenus des municipalités;
- aux acteurs politiques et socio-économiques pour favoriser une meilleure équité des mesures de soutien disponibles entre les monocultures et les polycultures, ainsi qu'entre la petite et la grande production agricole;
- au gouvernement du Québec pour rendre plus accessibles les crédits d'impôt en recherche et développement pour les petites entreprises agricoles, pour développer et appuyer, entre autres, l'innovation dans la mise en marché des denrées agricoles produites au Québec.



4. Accessibilité des produits pour la population

L'accessibilité des produits pour la population se résume au fait de rendre disponibles et abordables des produits locaux de qualité.



Pour contribuer à l'accessibilité des produits pour la population, **nous, citoyennes et citoyens**, nous engageons à :

- adapter notre consommation en priorisant les produits locaux;
- faire des choix plus éclairés sur l'origine des aliments et la manière de se procurer des produits locaux;
- soutenir tout dialogue avec le gouvernement du Québec pour mettre en place des infrastructures d'accès à une alimentation diversifiée et de qualité de provenance locale, et à favoriser un rapport direct avec les personnes œuvrant dans la production.



Pour contribuer à l'accessibilité des produits pour la population, **nous, productrices et producteurs**, nous engageons à :

- explorer, mettre en œuvre ou participer aux initiatives de promotion de l'agriculture de proximité, notamment en cherchant des débouchés locaux et régionaux pour nos produits;
- valoriser les produits alimentaires québécois et l'alimentation saine d'une manière générale;
- collaborer davantage avec les distributrices et distributeurs pour promouvoir les produits locaux;
- dialoguer avec le gouvernement du Québec pour mettre en place des infrastructures d'accès à une alimentation diversifiée et de qualité de provenance locale et favoriser un rapport direct avec les consommatrices et consommateurs.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, pour contribuer à l'accessibilité des produits pour la population, nous en appelons :

- aux acteurs politiques et agro-alimentaires pour assurer un accès équitable aux consommatrices et consommateurs à des produits québécois diversifiés et abordables, en multipliant les points de vente au moyen notamment de nouveaux partenariats et en facilitant leurs accès aux productrices et producteurs, afin de réduire le nombre d'intermédiaires dans une même chaîne de distribution;
- aux distributrices et distributeurs pour s'engager à nos côtés à mettre davantage en valeur les produits locaux auprès des consommatrices et consommateurs, notamment sur les étagères des grandes chaînes alimentaires;
- aux acteurs de l'agro-alimentaire pour identifier de nouvelles avenues afin de favoriser l'accès de produits locaux aux personnes ayant un faible revenu et pour contrer les déserts alimentaires.



5. Éducation et sensibilisation citoyennes

L'éducation et la sensibilisation citoyennes impliquent l'amélioration des connaissances agro-alimentaires et la promotion de la culture culinaire, ainsi qu'une prise de conscience quant aux enjeux qui touchent le monde agricole.



Pour participer à l'éducation et à la sensibilisation citoyennes, **nous, citoyennes et citoyens**, nous engageons à :

- mieux connaître et faire connaître la richesse agro-alimentaire du Québec et les enjeux liés à l'autonomie alimentaire, ainsi qu'à les promouvoir;
- mieux nous informer sur les réalités du monde agricole.



Pour participer à l'éducation et à la sensibilisation citoyennes, **nous, productrices et producteurs**, nous engageons à :

- participer aux programmes d'éducation scolaire et de sensibilisation du public sur les réalités du monde agricole, la richesse agro-alimentaire du Québec et les enjeux liés à l'autonomie alimentaire;
- initier ou participer à des partenariats entre le monde agricole et les centres de services scolaires ou les établissements d'enseignement post-secondaires, ainsi qu'à des programmes d'insertion en agriculture.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, nous en appelons :

- au gouvernement du Québec pour qu'il valorise les produits québécois et l'alimentation locale, en mettant en place un plan de communication robuste pour éduquer les consommatrices et consommateurs et les informer des enjeux vécus par les productrices et producteurs québécois, ainsi qu'en établissant clairement ce qu'est un produit local ou québécois et les normes qu'il respecte;
- aux centres de services scolaires et aux établissements d'enseignement post-secondaires, pour initier ou participer à des partenariats avec le monde agricole;
- au gouvernement du Québec et aux distributrices et distributeurs pour améliorer l'information disponible sur les caractéristiques et la provenance des produits qui leur sont offerts;
- aux acteurs politiques et de la distribution pour mieux démarquer les produits québécois et les normes qu'ils respectent par rapport à d'autres produits venus d'ailleurs.



6. Actions et normes collectives

Certaines actions et normes collectives doivent être mises de l'avant pour assurer le maintien, la protection, voire l'accroissement de la capacité productive du Québec. Celles-ci sont incontournables pour promouvoir l'autonomie alimentaire du Québec.



Pour assurer le maintien, la protection, voire l'accroissement de la capacité productive du Québec, **nous, citoyennes et citoyens**, nous engageons à :

- prendre part au déploiement de la politique bio-alimentaire pour l'orienter au service du développement de l'autonomie alimentaire du Québec;
- prioriser l'achat de produits alimentaires locaux via des circuits courts;
- être exigeantes et exigeants quant à la provenance et aux caractéristiques de nos produits;
- nous informer sur les normes des produits internationaux pour voir dans quelle mesure elles sont différentes des normes qui régissent les produits québécois.



Pour assurer le maintien, la protection, voire l'accroissement de la capacité productive du Québec, **nous, productrices et producteurs**, nous engageons à nous mobiliser pour :

- prendre part au déploiement de la politique bio-alimentaire pour l'orienter au service du développement de l'autonomie alimentaire du Québec;
- participer à revoir la gestion et l'encadrement de la main d'œuvre agricole afin d'atteindre une revalorisation du métier auprès des jeunes;
- viser la transparence et faciliter la traçabilité des produits;
- faire preuve de vigilance quant aux dérives de l'économie de marché dans le monde agro-alimentaire.

Nos actions individuelles doivent cependant s'inscrire dans un **projet collectif**. Tous ensemble, pour assurer le maintien, la protection voire l'accroissement de la capacité productive du Québec, nous en appelons :

- au gouvernement du Québec pour qu'il oriente sa politique bio-alimentaire au service de l'autonomie alimentaire au Québec;
- à chaque palier de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) pour qu'ils harmonisent leurs actions et leurs normes et s'assurent qu'elles tiennent compte des contextes locaux;
- au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour que les services-conseils offerts en région soient accessibles à juste coût;
- aux acteurs politiques et socio-économiques pour exiger des normes d'entrée des produits internationaux sur l'innocuité et la salubrité des produits, équivalentes à celles régissant les produits québécois, ou pour renforcer l'étiquetage sur les normes que ces produits respectent ou non;
- au gouvernement du Québec pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il envisage la possibilité d'exempter certains produits agricoles des traités de libre-échange, notamment en reconnaissant le droit fondamental à une saine alimentation.

Citoyennes et citoyens

Richard **Arsenault**
Martin **Côté**
Monique **Cyr**
Hamid **Derriche**
Jessica **Dufresne**
Jean-Yves **Dupuis**
Josette **Grimard**
Lisette **Hay**
Kathy **Laframboise**
Daniel **Larouche**
Sophie **Latreille**
Armande **Léger**
Ximena **Martinez**
Gilles **Michaud**
Lysline **Parenteau**
Raoul **Pascal**
Benoit **Perry**
Denis **Raymond**
Béatrice **Reid**
Christian **Richard**
Priscilla **Riverin**
Steven **Roy Cullen**
Anne **Sainte-Marie**
France **Savard**
Mario **Séguin**
Alexandre **Simoneau**
Isabelle **Tremblay**
Barbara **Walsh**

Productrices et producteurs

Jean-Pierre **Amyot**
Gérard **Bastien**
Weena **Beaulieu**
Jeannot **Beaulieu**
Marypascal **Beauregard**
Joëlle **Bolduc**
Hugo **Bourdelaïs**
Sylvain **Désaulniers**
Johanne **Doucet**
Luc **Forget**
Sophie **Gendron**
Annik **Godbout**
Gilles **Hafiz**
Julie **Larouche**
Nicolas **Lavoie**
Gérald **Lavoie**
Chantale **Levesque**
Michel **Merleau**
Jeannot **Michel**
Sarah **Morin**
Mario **Ouellette**
Rachel **Pommier**
Patrick **Soucy**
Yvon **St-Jean**
Valérie **Terrault**
Martin **Turcot**
Francois **Vachon**

En tant qu'organisation indépendante et non partisane, l'INM a assuré la coordination, l'animation et le secrétariat des activités. Les résultats de la démarche reposent exclusivement sur le fruit des échanges entre les personnes qui ont été sélectionnées à titre citoyen ou comme productrice ou producteur.

Pour plus d'information: inm.qc.ca/dialogue-autonomie-alimentaire

